

Dézonage du forfait Navigo le week-end, les jours fériés et l'été !

Depuis le 1er septembre 2012, le STIF met en oeuvre le dézonage du forfait Navigo les week-ends et jours fériés, du vendredi minuit au dimanche minuit.

Voyager partout avec son forfait habituel



Pendant les week-ends, les jours fériés et du 12 juillet au 17 août 2014, les voyageurs détenteurs d'un forfait Navigo mois, Navigo annuel, Solidarité Transport Mois et Améthyste* peuvent utiliser l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, quelles que soient les zones de validité de leur forfait, avec leur abonnement habituel.

Le dispositif est valable sur l'ensemble du réseau métro (sauf Orlyval), RER, bus, tramway, Transilien et Noctilien* (les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche), pour une liberté totale.

* uniquement pour les forfaits chargés sur carte Navigo, les forfaits avec coupon ne bénéficiant pas du dézonage.

L'Île-de-France sans limites

Grâce à cette mesure votée le 11 juillet 2012 par le Conseil d'Administration du STIF, les 2,8 millions d'abonnés peuvent voyager sans limites en Île-de-France le week-end et les jours fériés sur l'ensemble du réseau de transport en commun francilien.

Les autres titres de transport

Trouvez le titre de transport adapté à vos besoins

| | | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| ▶ Actifs | ▶ Enfants | ▶ Occasionnels | ▶ Solidarité |
| ▶ Seniors | ▶ Jeunes | ▶ Touristes | ▶ PMR |
| ▶ Professionnels | | ▶ Dessertes aéroports | |